

# BAGARRE TRAGIQUE ENTRE MEUNIERES

## Mon ancêtre Jean LODEHO impliqué

Cette histoire est celle des moulins de la presqu'île de Rhuys au temps de l'Ancien Régime avec ses petites histoires et ses grands malheurs sur fond de rivalité entre meuniers. Il y avait, à l'époque dont je vais vous parler, c'est-à-dire le XVIII<sup>e</sup> siècle, essentiellement<sup>21</sup> des moulins à marée : Caden, Ludré, Le Lindin, Le Trest, et Pencastel (le seul qui reste visible de nos jours dans son état d'origine). Les moulins à vent, plus facile d'utilisation et moins coûteux à entretenir, ne verront leur essor qu'après la Révolution<sup>22</sup>.

Chacun avait ses limites et aucun ne pouvait empiéter sur le territoire d'un autre. C'est-à-dire qu'il n'était pas possible de faire moudre où l'on voulait. Chaque paysan dit «mouteau» devait faire moudre au moulin auquel il était asservi, en général le plus proche de chez lui.

Le moulin, comme le pressoir ou le four à pain, était soumis aux droits banaux. Ils étaient la propriété du seigneur, des abbés ou celle du roi. Les habitants (censitaires<sup>1</sup>) étaient contraints de l'utiliser, contre paiement de surcroît. C'était une forme de monopole. Et chaque moulin en Bretagne avait sa banlieue qui s'étendait sur un rayon de 4 466 m (120 cordes de 120 pieds).

Toutefois, il arrivait qu'il y ait soupçon entre les meuniers d'avoir moulu des grains de mouteaux non inféodés à leur moulin. Les redevances de mouture étant de 1/16<sup>e</sup>, certains meuniers demandaient plus, les habitants cherchaient alors à faire moudre au plus juste prix. Et les banlieues pouvaient aussi se superposer dans certains endroits, les limites n'étaient pas toujours bien claires.

## LES LODEHO MEUNIERES DE CADEN

Lorsque commence ce récit nous sommes en 1728. Mon ancêtre, **Jean Lodeho** (sosa 246)<sup>24</sup> est né en 1702 à Toulcaden, frairie du Tour-du-Parc, paroisse de Sarzeau. Son père **Joseph** (1670-1729, sosa 492) est le meunier du moulin de Caden<sup>25</sup>, comme l'était son père Jean (1639-1707, sosa 984) avant lui et il s'est marié en 1698 avec Marie Dorso (1671-1742, sosa 493) de Banastère.

**Jean** est leur 2<sup>e</sup> enfant dans une fratrie de 7. Il sera nommé **Jean l'Aîné** pour le distinguer de son frère, né en 1717 et aussi prénommé Jean, mais qui, lui, sera laboureur. En 1721, Jean l'Aîné donc, se marie avec Jeanne Le Digabel (1693-1750, sosa 247) de

---

1 Moulin royal (à vent) de Saint-Jacques, dit à « petit pied ».

22 Tous les moulins à vent cylindriques datent du XIX<sup>e</sup> siècle. On compte 30 moulins dans les années 1800, Adrien REGENT, *La Presqu'île de Rhuys*, J. Thébert, 1902, p. 131.

23 Taxe levée par individu

24 La numérotation **Sosa** est une méthode de numérotation des individus utilisée en généalogie permettant d'identifier par un numéro unique chaque ancêtre dans une généalogie ascendante.

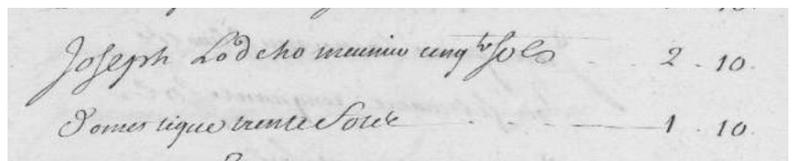
25 Moulin à marée à 2 roues. C'est le seigneur de Caden qui a le droit de moulin.

Toulcaden également. Son frère **Augustin** est né en 1708. Les deux frères sont donc très proches et obéissent encore à leur père.



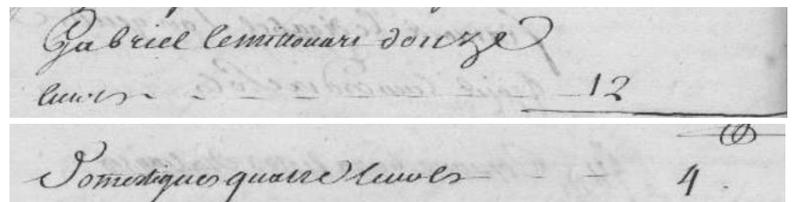
Le 6 décembre 1728, Joseph a 59 ans, Jean 26 ans et Augustin est encore mineur à 22 ans<sup>26</sup>. Augustin n'est pas encore marié mais Jean a déjà 4 enfants. Ils vivent tous sous le même toit et ils ne sont pas bien riches car, à la capitation<sup>27</sup> de 1720, ils règlent au roi 2 livres 10 sols pour la famille et 1 livre 10 sols pour les domestiques.

La famille Lodeho possède aussi deux chevaux qui leur servent à transporter les grains et la farine.



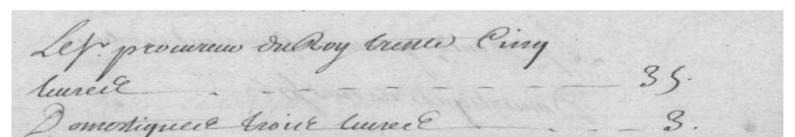
Impôt de Joseph Lodeho : 3 livres 20 sols

Par comparaison, le meunier de Ludré paye 12 livres pour la famille et 4 livres pour les domestiques.



Impôt de Gabriel Le Mitouard : 16 livres

Et le procureur du roi, lui, paie 35 livres et 3 livres pour les domestiques.



Ce jour-là, à Caden, au lever du soleil, avant 8 h du matin, les deux frères sellent leurs chevaux et les chargent des « *pochées* » de farine qu'ils doivent, à la demande de leur père, livrer au sieur **Louis Kerignard**<sup>28</sup> (1692-1738), maître de chaloupe, qui demeure à une lieue de leur habitation, à Toulcaden.

<sup>26</sup> Voir : L'évolution de la majorité en France à travers les siècles (Google).

<sup>27</sup> Impôt par tête établi par Louis XIV pour financer la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

<sup>28</sup> Époux de Louise Le Ridant (1692-1735) de laquelle il aura 4 enfants.

## LES RIVAUX

En cours de route, à l'entrée du village de Balanfournisse, ils rencontrent « 4 particuliers » qui

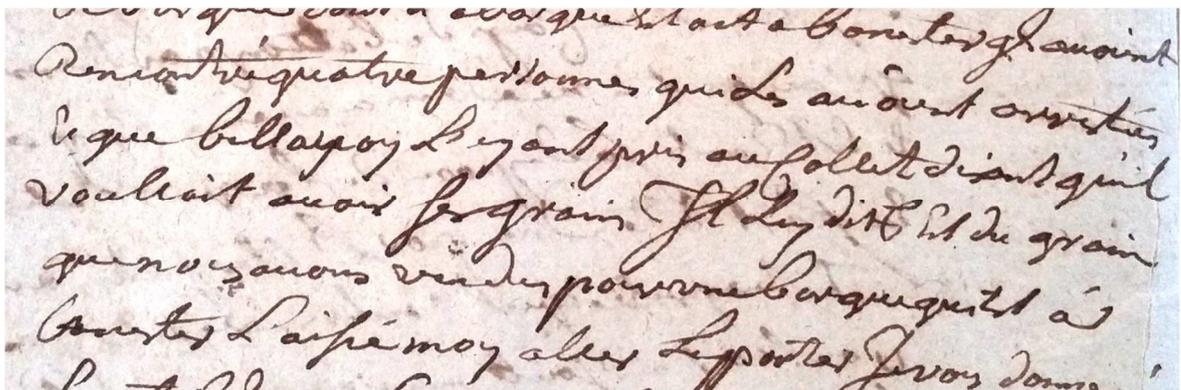


semblent les attendre.

**Armand Le Boullicaut**, 30 ans (1698-1728) laboureur à Ludré, n'est pas seul. Environ 15 pas devant lui se trouvent **Grégoire Bellavoie**<sup>29</sup>, cabaretier à Saint-Colombier (cousin germain de Gabriel Le Mitouard), **Jean-Marc Le Coquen dit Le Maréchal**<sup>30</sup>, 47 ans (1681-1753) maréchal-ferrant de profession (beau-frère de Gabriel Le Mitouard, le meunier de Ludré – 1682-1733) et **Claude Le Mitouard**<sup>31</sup>, 22 ans (1706-1745), fils du dit-meunier, est également présent.

## L'ALTERCATION

Lorsque les deux groupes se rencontrent, ils se saluent respectivement, et ceux de Ludré s'enquièreent de la destination de ceux de Caden. Jean et Augustin les renseignent : ils vont à Toulcaden livrer de la farine au sieur Kerignard, à la demande de leur père, qui la doit au dit Kerignard pour une barque qui est à Banastère.



<sup>29</sup> Veuf de Jeanne Le Goff (1680-1712).

<sup>30</sup> Époux de Françoise Le Mitouard (1690-1738).

<sup>31</sup> Né en 1708, également mon ancêtre (sosa 220). Futur époux de Anne Le Blay (sosa 221).

Mais les « 4 particuliers », à plus d'une lieue de chez eux, veulent s'emparer des chevaux et de leur chargement pour les conduire à Sarzeau. Les deux frères en sont surpris et encore plus lorsque les 4 hommes, principalement Grégoire Bellavoie, se jettent aux brides des chevaux pour s'en rendre maîtres. Jean et Augustin refusent et s'agrippent tant qu'ils peuvent à leurs bêtes. Mais Jean reçoit de la part d'Armand Le Boulicaut un si violent coup de bâton à la tête qu'il est renversé et tombe à terre où il reçoit encore d'autres coups. Augustin veut porter secours à son frère et frappe, mais il reçoit également plusieurs coups de bâton et, tout comme son frère, se retrouve par terre. Il saisit alors un bâton qu'il trouve à portée de main et dans « *la nécessité d'une défense forcée et légitime* » s'en sert pour donner un ou deux coups à Armand Le Boulicaut qui, à son tour, tombe par terre et qui reçoit aussi force coups de pieds. Les deux frères s'étant relevés, ils continuent à frapper et reçoivent également des coups, jusqu'à ce que l'un des 4 dise « *c'est assez* » et qu'ils s'en aillent, laissant les chevaux, les « *pochées* » de farine et les deux frères, blessés à la tête.

Il y a des témoins :

**Jean Pembert**<sup>32</sup>, 19 ans, laboureur à Balanfournisse témoigne : « *il vit Armand Le Boulicaut debout contre une haye qui vat vers le Mare et la maison de Jan Mahé Roty qui avoit son batton sous son escelle gauche et son chapeau sur sa teste* »

*Le huit à neuf heures du matin (vit armand)  
Le Boulicaut de bout contre une haye qui  
vat vers le mare et la maison de Jan Mahé  
Roty qui avoit son batton sous son escelle  
gauche et son chapeau sur sa teste sans*

**Philippe Pembert**<sup>33</sup>, laboureur, âgé de 51 ans (1678-1754, sosa 440) père du précédent confirme : « *il vit Armand Le Boulicaut debout au gouloit du chemin qui vient du Mare elloigné de Bellavoy et d'Augustin Lodeho d'environ quinze pas* ».



<sup>32</sup> Époux de Françoise Le Mitouard (1690-1738).

<sup>33</sup> Futur époux de Julienne Le Ridant (mariés en 1735).

Plusieurs autres témoins attestent aussi de la violente altercation, des cris « *au voleur* », des coups de bâton. Ce sont **Claudine Lappartient**, 35 ans (née en 1692), épouse de Pierre Dorso (1681-1742) matelot, qui se trouve dans son grenier ; **Estienne Le Mitouard**<sup>34</sup>, 28 ans (1701-1743), valet de Jean Mahé qui travaille dans un clos non loin de là ; **Julien Laudren**<sup>35</sup>, 37 ans (1688-1751) paludier, qui est sorti fumer sa pipe ; **Nicolas Laudren**<sup>36</sup>, 44 ans (1680-1749) laboureur, frère du précédent, sorti dans son jardin en entendant les cris. Cette échauffourée a lieu sur « *le plateau*<sup>37</sup>, près la croix de Balanfournisse ».

Blessés, les deux frères renoncent à leur course et s'en retournent chez eux. Sur le chemin du retour, Jean et Augustin rencontrent plusieurs personnes à qui ils racontent leur histoire sans jamais citer les noms de leurs agresseurs, sinon que ce sont les meuniers de Ludré. Il s'agit de **François Seveno**<sup>38</sup>, 28 ans (1698-1735) saunier au village de Kerharoche, auquel ils demandent de « *chercher quelque choses pour mestre sur sa teste estant blaisé* » ; **Jean Le Groumellec**,<sup>39</sup> 54 ans (1678-1747) maître de barque au village de Toulcaden, de sa fille **Marie**<sup>40</sup>, 19 ans (née en 1708), de son autre fille, **Magdelaine**, 26 ans (1704-1757), femme de Mathurin Le Blouch (1690-1736) maître de barque, à laquelle les deux frères demandent « *quils la pris de vouloir bien leur couper leurs cheveux sur des playes quils avoient a la teste* », ce qu'elle fit.

Continuant leur chemin, ils s'arrêtent ensuite chez **Louise Touzé**<sup>41</sup>, 28 ans (1701-1730), « *quils la prièrent de mestre quelque augan sur leur teste estant blaisé ce quelle leur fit* ». Ils s'acheminent ensuite jusqu'au Mare et **François Le Mercier**, 38 ans, saunier à Toulcaden, mais en visite chez **Louis Le Théneuvic**<sup>42</sup> (né en 1690), dit les avoir rencontrés bien blessés à la tête. Et puis ils arrivent chez leur père Joseph et lui racontent toute l'histoire. **Charles Thomazo**<sup>43</sup>, 29 ans (1700-1755) du Mare, tailleur d'habits, est là à faire son ouvrage et il témoigne : « *qu'estant a travailler chez le pere des Lodeho que l'affaire arriva a Bodlenfournisse [...] il entendit dire Augustin Lodeho qu'Armand Le Boulicaut disoit que l'affaire n'estoit pas encorre finit, [...] tous deux blaisé partie a la main, a la jambe et a la teste* ».

<sup>33</sup> Futur époux de Vincente Le Hécho.

<sup>34</sup> Époux de Françoise Berthe. Parent de la femme de Jan Lodeho au 3<sup>e</sup> degré.

<sup>35</sup> Époux de Jeanne Bourbon.

<sup>36</sup> Espace commun aux gens du village pour pâture.

<sup>37</sup> Époux de Louise Haroche (1698-1758).

<sup>38</sup> Veuf de Louise Le Groumellec (1684-1719), sage-femme.

<sup>39</sup> Future épouse de Jean Piron puis de Julien Le Mounier de la ville d'Ambon.

<sup>40</sup> Veuve de Marc Conan et 2<sup>e</sup> femme de Pierre Le Ridant, né en 1692, matelot.

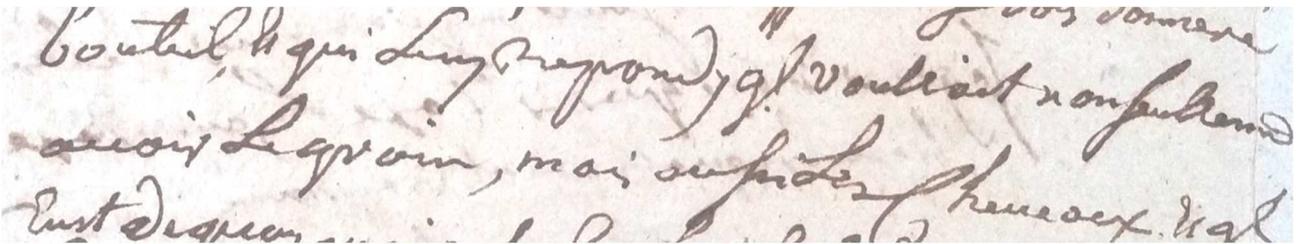
<sup>41</sup> Époux de Perrine Mahé (1681-1741).

<sup>42</sup> Époux de Renée Bily (1700-1761).

<sup>43</sup> Époux de Renée Bily (1700-1761).

Vers midi, Jean Lodeho se présente chez **Joseph Kerignard**<sup>44</sup>, 52 ans (1674-1735) laboureur à Toulcaden, et lui dit : « *Jan Marc et un autre l'avoit battu luy ayant donné un coup par la teste qui l'avoit renversé plus de trois crosses d'eux, et qu'ensuite s'estant rellevé il se mit a fraper sur eux sans regarder ou il frapoit* ».

Puis **Perrine Pilet**, 26 ans (1703-1758) femme de Julien Guyot (laboureur – 1694-1755) de « Pennevince », entre chez Augustin Lodeho qui lui raconte les évènements et précise « *qu'allant porter des pochés de farine quils avoient vendus a un maistre de barque dont la barque estait a Banaster ils avoient rencontré quatre personnes qui les avoient arrestés et que Bellavoy les ayant pris au collet disant quil vouloit avoir les grains il luy dit cest du grain que nous avons vendus pour une barque qui est a Banaster laissé moy aller le porter. Je vous donneré bouteille et qui luy repondy quil voulait non seulement avoir le grain, mais aussi les chevaux et quils ont de quoy*



*avoir plusieurs bouteilles et que Jan Marc Le Coquen et Armand Le Boulicaut avec Bellavoy et un quil nomma pas et que Bellavoy tenant toujours son cheval par la bride et que Jean-Marc Le Coquen layant aussi pris par la bride il ne quitta pas que lui ont donné plusieurs coups jusqu'a ce quil lui donné un coup sur la main quen fait il se battirent tous que le sang estant par la chemise et que son batton estant quitté et que son frere estant tombé d'un coup et s'estant releve se mit aussi a fraper de maniere quils estoient tous blaissé lequel vit Augustin qui estoit blessé a la teste et qui boitoit* ».

**Claude Le Ridant**<sup>45</sup>, 29 ans (1699-1763) laboureur à Penvins, est chez son beau-frère **Louis Kerignard** quand **Jean Lodeho** se présente à la maison confirmant s'être battu sans que ceux de Ludré ne parviennent à leur prendre les pochées de farine.

À deux heures de l'après-midi, c'est Augustin qui se rend chez **Louis Kerignard**, 39 ans (1692-1738) maître de barque à Banastère, racontant « *qu'il craignoit que son frere fut resté* », sousentendu pour mort, lorsqu'il reçut le coup à la tête. C'est à Louis que les deux frères devaient porter la farine.

**Louise Le Ridant**, 38 ans (1692-1735), femme de **Louis Kerignard**, témoigne elle aussi « *quelle vit Jan Lodeho qui avait deux trous dans sa teste* ».

**Perrine Le Hécho**<sup>46</sup>, 36 ans (1693-1756), se trouve chez Perrine Dorso<sup>47</sup> (1669-1737) quand **Jean** vient voir sa tante, sœur de sa mère. Il leur raconte l'affaire, ajoutant : « *Marc Le Coquen luy donna un coup sur la teste du quel il ne voyoit goutte, et que s'estant remis du coup il luy en a porté qu'a trois* ».

<sup>44</sup> Époux de Jacqueline Le Bihan (1683-1733).

<sup>45</sup> Époux de Vincente Le Blay (1695-1762). Le grand-père de Claude, François (1635-1699) est mon ancêtre (sosa 1792).

<sup>46</sup> Sosa 479. Femme de Jean Le Goussouard (1689-1739).

<sup>47</sup> Veuve de François Le Groumellec (1648-1703, sosa 478).

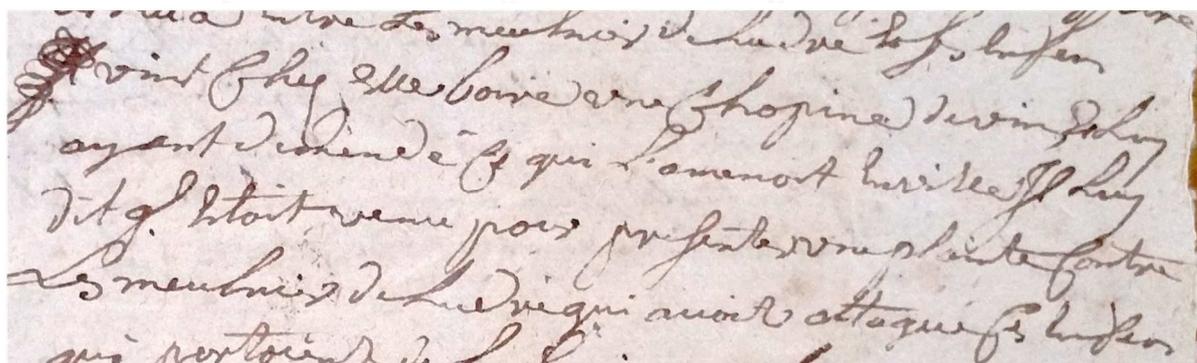
**Guillaume Dorso**<sup>48</sup>, 44 ans (1685-1743, sosa 476) laboureur, rencontre lui aussi **Jean Lodeho** à Banastère.

**Jan Mahé**, 40 ans, maître tailleur d'habit demeurant au village du « *Haut Bois Danic* », en visite chez **Joseph Lodeho**, voit **Augustin** qui boite.

**Marie Kerignard**<sup>49</sup> âgée de 13 ans ½, demeurant au village du Petit Net chez **Francois Le Mouel**<sup>50</sup> (1685-1745), frairie de Saint Jacques, raconte « *qu'estant chez le galan*<sup>51</sup> *a Toulcaden il vint Jan et Augustin les Lodeho qui dirent quil venoient d'estre battu et quil avoient battu et que Bellavoy les avoit attaqué le premier et un autre sans le nommer* ».

## LA PLAINTE

Le 6 décembre dans l'après-midi, **Joseph Lodeho** (le père) vient à Sarzeau pour porter plainte contre les « *meuniers de Ludré qui avoit attaqué ses enfens* », selon le témoignage de **Catherine Vally**, 54 ans, veuve de **Estienne Le Vaillant** notaire à Sarzeau, demeurant rue Becherel<sup>52</sup>, chez laquelle il s'était arrêté pour « *boire une chopine de vin* », étant tenancière. Il lui dit que ses fils « *portaient de la farine à Louis Kerignard pour sa barque qui lui donnait a valloir sur 8 heures* ». Un autre homme est là aussi à boire un coup. C'est le métayer du sieur



Président Dondell et il dit avoir entendu la femme du meunier de Ludré<sup>53</sup> crier « *pour l'amour de Dieu, ne vous frapé pas* ».

**Ollivier Dorso**<sup>54</sup>, 54 ans (1681-1738, sosa 240) laboureur à La Grée Penvins témoigne que ce 6 décembre « *environ soleil couchant, il rencontra Jan Lodeho qui luy parut une plaie a la teste* » et lui dit aussi : qu' « *Armand Le Boulicaut l'avoient frapé le premier à la teste [...] et qu'Augustin ne donna aucun coup à personne* ».

<sup>49</sup> Née en 1715, fille de Joseph Kerignard et de Jacquette Le Bihan.

<sup>50</sup> Époux de sa tante Louise Kerignard.

<sup>51</sup> Louis Mahé avec lequel elle se maria en 1734.

<sup>52</sup> Actuelle rue Saint-Vincent.

<sup>53</sup> Jeanne Le Coquen (1690-1730) qui aura 8 enfants avec Gabriel Le Mitouard, son époux.

<sup>54</sup> Époux de Julienne Le Bihan (1682-1752, sosa 241).

**René Le Digabel**, 28 ans (1700-1755) « paysager »<sup>55</sup>, demeurant au village du Passage, mais est ce jour-là à Banastère. Il donne la même version que Perrine Pilet qui a déjà témoigné et dit aussi que : « *ils se mirent tous a sentrent battrent, [...] et que pour ceste fois la ils ne furent pas les maistres et quil y avoit longtemps quil cherchoient a sen trouvé* ». Il semblerait donc que ce ne fut point la première fois que les meuniers de Ludré se bagarraient et qu'ils arrivaient toujours à leur fin, s'emparant des farines de leurs rivaux. Ils ne s'étaient pas encore battus avec les **Lodeho**, n'en ayant pas trouvé l'occasion. Ce 6 décembre l'occasion était là. Cependant, la défense des deux frères fut si vigoureuse que, pour la première fois, les assaillants ne parvinrent pas à s'approprier le travail d'autrui. Ils n'étaient plus « les maîtres » de la Presqu'île. Le travail harassant et la sous-nutrition épuisaient rapidement les corps et engendraient une vieillesse prématurée. C'est peut-être pour ces raisons, qu'avec leur jeunesse et leur vigueur, les frères **Lodeho** eurent raison de leurs quatre adversaires.

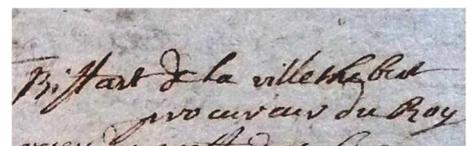
**Antoine Guyot**, 49 ans (1680-1730) laboureur à Penvins, était à Banastère quand il rencontra Augustin Lodeho qui lui dit : « *quils craignait pour un sans le nommer qui avoit receu plus d'une douzaine de coups de batton, et que Jan Marc avoit la teste plus dur qu'une pierre* ».

**Gabriel Fraval**<sup>57</sup>, 29 ans, maréchal-ferrant demeurant au village de Kerjamet, témoigne « *que Jan Lodeho vint chez luy environ sept heures du soir qui luy dit quil avoit esté bien battu mais quil avoit aussi bien battu* ».

Le soir du 6 décembre, **Armand Le Boulicaut** décède en sa maison de Ludré.

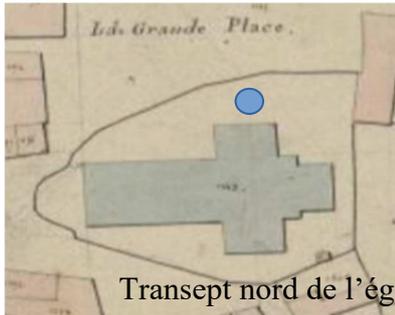
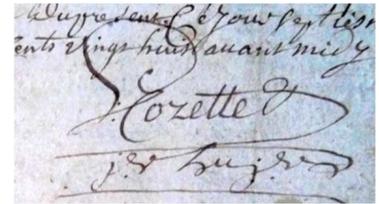
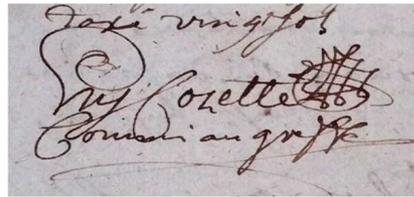
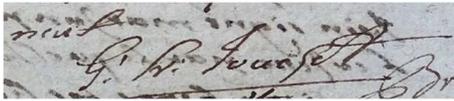
## LA JUSTICE EST SAISIE<sup>58</sup>

Le 7 décembre, **Louise Boidersaux**, (née le 09 juin 1700) veuve d'Armand, porte plainte au tribunal pour le meurtre de son mari. Le procureur du roi est saisi de l'affaire et une instruction est ouverte dans la minute. Il faut faire vite car l'enterrement du défunt va se faire ce même jour. Le maître chirurgien assermenté **Roch du Bertrand** est donc requis par le procureur du roi, **Biffart de la Villethebert**, pour procéder à l'ouverture du cadavre. Il est sommé d'en faire un rapport. .

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature reads 'Biffart de la Villethebert' in a cursive script, with 'procureur du Roy' written below it in a smaller, more formal hand.

<sup>57</sup> Né le 09 juin 1700. Époux de Julienne Mahé.

<sup>58</sup> Le dossier d'instruction se trouve aux Archives Départementales du Morbihan (7B 397) mais il est classé comme très fragile.



Près de la croix, au pignon de la chapelle du Treste, ils trouvent les prêtres en train d'inhumer un cadavre.

Transept nord de l'église Saint Saturnin

Ils s'enquièreent de l'identité du défunt et après leur avoir laissé le temps de dire les prières, ils emmènent le corps jusque sous la halle de la ville de Sarzeau.

Deux témoins, **René Allanio**<sup>64</sup> 44 ans (laboureur 16861759), et **Vincent Le Ray**<sup>65</sup> 35 ans (laboureur), sont requis pour confirmer l'identité du cadavre qu'ils reconnaissent être celui d' **Armand Le Boulicaut**

Le corps est sorti de la « *chasse* ». Le linceul est dégrafé et le chirurgien commence à l'examiner. Il n'est pas du tout indiqué qu'on déshabille le cadavre, on peut donc penser qu'il est nu. Il est vrai qu'à l'époque les vêtements sont chers et les personnes n'avaient souvent qu'un rechange, on gardait donc les vêtements des morts pour les vivants. Les pièces trop usagées étaient retaillées pour les enfants.

## L'AUTOPSIE

**Hyerome Cozette** écrit : « nous avons fait faire ouverture de la dite *chasse* dans laquelle il fut trouvé un cadavre la face découverte, une serviette servant de bonnet qui nous a paru être d'un homme âgé d'environ trente et trois ans, cheveux chatin et plat et long, barbe brune, le corps d'environ cinq pieds deux pouces<sup>66</sup> couvert d'un souaire ».

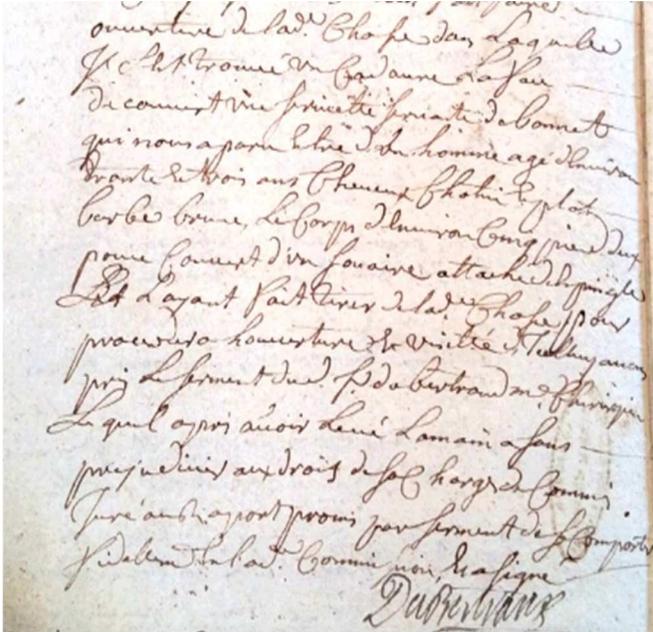
61 Qui se transformera en Jérôme au fil du temps.

64 Époux de Catherine Cassac et habitant Saint-Colombier – proche de Ludré.

65 Peut-être né à Sulniac vers 1690 et décédé en 1742 à Kerfontaine, époux de Vincente Piron

66 C'était un homme de plus petite taille que la moyenne des hommes de son époque qui était d'1 m 65 environ, sa taille n'étant estimée qu'à 1,57 m par le chirurgien (voir : John KOMLOF, Histoire anthropométrique de la France de l'Ancien Régime, Persée, n° 4, 2003).

**Roch Du Bertrand**<sup>67</sup> fait son propre rapport et note : « jey aperceu tout le devant du col et de la gorge livide et contus, les deux oreilles livides plus une contusion livide occupent tout le



dessus de la clavicule et la partie supérieure de l'humereus du bras droit, [...] deux excoriations avec elevation de la peau occupent le coude et raion du meme bras ensuite aiant fait tourner le cadavre adents, et procedent a la visitte externe et posterieure jey remarqué toute la partie superieure et moienne du dos contuse et livide ». L'autopsie se poursuit et Roch Du Bertrand note encore de nombreux hématomes sur les fesses, les cuisses, une perte de substance de la grandeur d'un liard (1 cm de diamètre) sur la cuisse droite.



À l'ouverture de la cage thoracique, il note qu'un lobe du poumon droit est obstrué par une grande quantité de sang. Et quand Augustin dit qu'il craignait pour un qui avait reçu plus d'une douzaine de coups de bâton, on peut penser, au vu de l'autopsie, qu'il devait s'agir d'**Armand Le Boulicaut**.

## L'ENQUÊTE

Le 9 décembre, les témoins les plus proches du lieu de l'altercation sont convoqués pour apporter leur témoignage, à savoir : **Jean Mahé dit Roty**<sup>68</sup> (1666-1753) **Philippe** et **Jean Pembert, Julien** et **Nicolas Laudrain**.

Le 10 décembre, **Joseph Le Groumellec**, 30 ans, prêtre à Sarzeau pour la frairie de Tour-duParc et demeurant à Kerjamet, témoigne avoir rencontré **Jean Lodeho**. Il le prie de lui raconter toute l'affaire et quand il lui demande « *sil avoit frappe le deffunt Boullicaut il luy dit qu'estant tous maillé les uns avec les autres sans regarder ou il frappoit que peut estre un de ses comorades a peu luy donner le coup de mort* ».

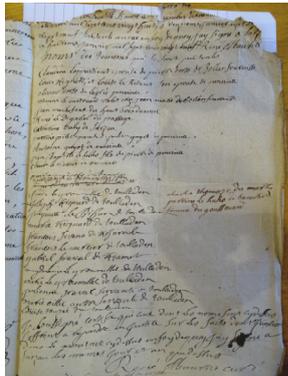
<sup>67</sup> Époux de Béatrix Le Puhé, décédée le 1<sup>er</sup> janvier 1732, rue Poulmenach, à l'âge de 67 ans.

<sup>68</sup> Époux de Marguerite Le Moing (1677-1742).

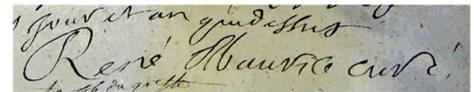
Le 18 décembre, l'évêque de Vannes, **Monseigneur Fagon**, demande au curé de Sarzeau d'avertir en chaire les témoins d'avoir à se présenter aux autorités de justice afin d'entendre leur témoignage, car « *l'ouverture du cadavre a este faite et il s'y est trouvé des causes de mort violente tres marqués en sorte que le remontrant<sup>70</sup> ne doutoit point que l'homicide ne se trovast parfaitement prouvé* ».



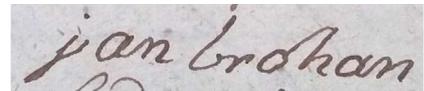
Sceau de  
Mgr Fagon



Le curé **Morice** est chargé de recueillir le nom des 29 témoins<sup>71</sup> qui se sont présentés et vont raconter, en breton, toute l'histoire.



On fait appel à Jean Brohan<sup>72</sup> pour être l'interprète de la « *langue bretonne à françoise* ».



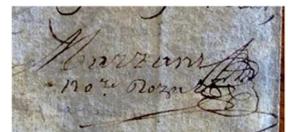
Dès le 10 janvier 1729, les premiers témoins sont entendus, mais **Jean et Augustin Lodeho** ne se présentent pas.

Le 19 janvier 1729, l'évêque de Vannes établit des monitoires qui sont publiés par trois fois et lu en chaire par **René Morice**<sup>2</sup>, curé de Sarzeau, et, après 6 jours, les frères ne s'étant toujours pas présentés à la juridiction de Rhuys, l'évêque décrète que « *par l'autorité que Jésus Christ nous a donné, nous les excommunions, les livrons à Sathan, et les rejettons du sein de l'église comme membres pourris* » et demande à ce qu'ils soient dénoncés publiquement et qu'ils ne pourront être absous que s'ils demandent grâce.

Par crainte de la justice les frères Lodeho s'enfuient.

Le meunier de Ludré, Gabriel Le Mitouard, son fils **Claude, Jean-Marc Le Coquen** et **Grégoire Bellavoie** ne sont, semble-t-il, pas interrogés. Aucun procès-verbal de leur audition, si elle a eu lieu, ne figure dans le dossier de procédure.

Le 24 mars 1729, un arrangement est trouvé chez le notaire **Marzant**<sup>74</sup> entre la famille **Lodeho** et la veuve d'Armand. **Louise Boisdersaux**, en tant que tutrice de son enfant<sup>3</sup> et veuve du dit **Armand Le Boulicaut** dont « *la mort a été plutôt l'effet d'une défense trop vive et*



<sup>2</sup> Né en 1694.

<sup>74</sup> Peut-être Joseph (1676-1731), époux de Françoise Cozette.

<sup>3</sup> Jeanne née le 14 septembre 1728.

*malheureuse plutôt que d'une mauvaise volonté » et du fait que « tout homicide même le plus innocent et le plus gracieux est toujours tenu à réparations civiles », reçoit la somme de 280 livres de dommage et intérêts. Elle « renonce à toute autre poursuite et consent à l'entérinement des lettres de grâce demandés par les dits **Lodeho** ».*

69 Lettres d'un juge ecclésiastique qui sommait les fidèles de révéler au juge séculier (civil) ce qui pouvait éclairer la justice sur certains faits criminels.

70 Officier royal ayant le droit de contester les lois et les lettres patentes émises par le roi avant leur enregistrement. Le procureur du roi était un remontrant.

71 Ils sont payés 15 sols (en moyenne) mais sont condamnés à 10 livres d'amende s'ils ne se présentent pas au jour et à l'heure dits.

72 Jo Brohan est « fournier » (boulangier). Époux de Louise Le Besque (décédée en 1732), il se remarie avec Julienne Grivaut en 1733.

**Joseph Lodeho** et **Marie Dorso** paient également les frais de justice occasionnés par la procédure soit 60 livres et 6 livres aux dits **Bellavoie** et **Coquen**. Les époux **Lodeho** s'engagent à rembourser, dans l'année, à **François Le Digabel**<sup>76</sup> demeurant à la métairie de Caden, la somme de 120 livres qu'ils lui ont empruntée. Au total, ils versent 352 livres dont 232 sont apportées en propre.



**Augustin** est finalement accusé de la mort d'**Armand Le Boulicaut** et désigné seul coupable de la cause principale du décès, à savoir, selon le rapport du chirurgien à l'autopsie : la fracture du crâne avec enfoncement de la boîte crânienne et hématome sous-dural : *« l'ouverture premièrement de la teste nous a fait voir [...] une fracture du cranne avec des contusions et enfoncement [...] du pariétal gauche de la grandeur et circonférence d'une esceus de six livres ou environ sous laquelle fracture [...] avons trouvé une quantité de sang figé [...] du poit et quantitté d'une demy livre ce qui a comprimé et affessé la duremer et la substance du serveau ayant interupté par son affeuement le cour de la circulation du sang et des esprits vitaux ce qui est la cause proche et évidante de la mort »*.



Écu 6 livres  
2,4 cm

Si **Augustin** est déclaré seul coupable, c'est sans doute pour avoir donné à **Armand Le Boulicaut** le premier coup de bâton. Il voulait défendre son frère tombé à la renverse et qu'il croyait mort du coup donné par **Armand**<sup>4</sup>. Mais était-il vraiment le seul coupable, vu le nombre de plaies et contusions que le chirurgien a constaté sur le corps du défunt ?

4 Voir le témoignage de Louis Kerignard.

76 1690-1753, époux successif de Françoise Oliviero, Jeanne Le Ridant et Jeanne Jego.

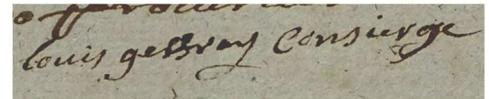
78 Le vélin est une peau de vélot (veau mort-né), très fine, recherchée par les calligraphes, les miniaturistes et les relieurs pour sa blancheur, sa douceur et sa finesse. Le vélin est une spécialité apparue à la fin du Moyen Âge. Le sceau vert a disparu.

# LA GRÂCE DU ROY

Par l'intermédiaire de son frère **Jean**, qui œuvre pour lui auprès du Parlement de Bretagne, **Augustin Lodeho** demande grâce auprès du roi : « *il nous à tres humblement fait supplier* » et obtient le 1<sup>er</sup> mai 1729 « *la grâce, pardon et rémission* » du roi Louis XV qui dit « *luy vouloir accorder nos lettres de grace* ». La grâce du roi a été écrite sur un vélin<sup>78</sup>.



Les deux frères se rendent volontairement pour pouvoir faire entériner la lettre de grâce et, le 27 mai 1729, ils sont écroués dans les prisons de la conciergerie de Rhuys<sup>79</sup> par **Louis Jeffray**, le concierge.



**Augustin**, suppliant à la cour de Rhuys, interrogé sur les faits, dira qu'il n'a appris que le lendemain qu'**Armand Le Boulicaut** était mort le soir même en sa demeure de Ludré.

Le dossier est présenté à la cour de Rhuys par Maître **Sylvestre Rollando**, notaire. Toutes les pièces, témoignages, lettre de grâce, arrangement civil entre les plaignants et les parents des accusés établis en mars 1729, sont examinés. Et le 9 juin 1729 la cour entérine le dossier et rend la liberté aux deux frères. Ils sont encore condamnés à payer 6 livres aux religieuses de la Sainte Trinité de Sarzeau afin qu'elles prient pour le repos de l'âme d'**Armand Le Boulicaut**. Les deux frères sont donc libérés le 14 juin 1729 et reprennent le cours de leur vie.



Le roi dans sa lettre de grâce demande qu'on « *laissent le suppliant pleinement, paisiblement et perpetuellement sans souffrir luy estre fait, mis ou donné aucun empeschement au contraire* ».

## ÉPILOGUE

**Jean Lodeho** dit l'Aîné reprendra le moulin de son père décédé en 1742. Il aura encore 3 autres enfants avec Jeanne. À sa mort, en 1755, il laisse à son fils aîné Augustin, né en 1722, le moulin familial de Caden. Son autre fils, Jean né en 1732, poursuivra, lui aussi, la tâche de moudre le grain commencée par ses ancêtres, mais il s'installe à Ludré à la place de la famille Le Mitouard. Son petit-fils Vincent, né en 1759, prendra la



suite à Ludré en 1771. « En 1780, il se plaint d'avoir toujours payé ses redevances à la grande mesure et non à la petite comme le mentionnait le contrat de ferme. »<sup>80</sup>

<sup>79</sup> La prison se trouvait à l'arrière de l'auditoire (actuelle mairie de Sarzeau). Voir Bulletin de La Maison Forte n° 39 : « Les 101 Maisons du Bourg de Sarzeau ».

<sup>80</sup> Voir : patrimoine.bzh – moulin à marée Ludré.

En 1765, le moulin de Caden est vendu mais se dégrade. Un raz-de-marée en 1812, lors d'un hiver très froid, a raison de lui et il ne sera jamais reconstruit<sup>81</sup>.

**Augustin Lodeho** se mariera en 1731 à Surzur avec Marie Dalido (1714-1772), fille de meunier, de moulin à vent. Ils auront 12 enfants. Leur fils Jean se mariera à Arzon en 1758 avec Vincente Leroux et il reprendra le moulin à marée du Lindin.

Gabriel Le Mitouard, meunier de Ludré, commanditaire de l'expédition punitive, décédera en 1733, laissant le moulin à ses trois fils, **Claude**, Guillaume et Jean. Par contre, aucun de ses 4 petits-fils vivants ne poursuivra l'activité.

**Louise Boisdersaux** se remariera le 31 mai 1729 avec Jean Luco du village de Birhuidic, veuf de Marie Morice<sup>82</sup>. Elle se marie 6 mois après le décès d'**Armand**, bien avant le délai légal de 9 mois. Sans doute parce qu'elle avait accouché en septembre 1728 et que, depuis le décès en décembre, elle n'était visiblement pas enceinte. Ils auront 6 enfants dont seulement Juliette et Jean atteindront l'âge adulte. Jeanne, la fille d'Armand, décédera en 1735 à l'âge de 6 ans. **Armand Pierre Le Boulicaut** était le 8<sup>e</sup> enfant d'une fratrie de 10. Trois de ses frères et sœurs auront une descendance. Son père, Noël (décédé en 1720), et sa mère, Marguerite Allanio (décédée en 1725), ne l'auront pas vu mourir dans des conditions aussi violentes et stupides, qui plus est, pour une affaire ne le concernant nullement, sauf à être le filleul de Gabriel Le Mitouard.

## ET POUR LA JUSTICE D'AUJOURD'HUI ?

**Augustin** a été reconnu coupable, mais **Jean** pourrait-il dans notre procédure judiciaire actuelle être accusé de complicité et de violences en réunion, coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner ? Le dossier d'instruction se révèle être un dossier exclusivement à charge, mais dont les divers témoignages révèlent que les **frères Lodeho** ont été victimes d'un véritable guet-apens. **Joseph** avait-il vraiment fraudé en usant de son moulin pour des mouteaux ne lui appartenant pas afin de payer **Louis Kerignard** en farine, pour l'usage de sa barque, plutôt qu'en espèce sonnante et trébuchante ? En tout cas, le procureur n'a pas cherché à le savoir. Peut-être y-a-t-il eu une enquête indépendante sur ces faits ? Les bagarres entre meuniers, s'apparentant à une véritable « guerre des moulins », se sont-elles encore poursuivies après la mort tragique d'Armand ou bien ce décès a-t-il mis un point final à ces querelles ? Je suis dans l'incapacité de le dire n'ayant fait aucune recherche spécifique sur ce sujet. À l'époque déjà, les parties civiles, en l'occurrence **Louise Boisdersaux**, **Le Coquen** et **Bellavoie**, ont reçu des dommages et intérêts pour le préjudice subi. Trois siècles plus tard, et malgré la succession de régimes politiques différents, cette loi a perduré et s'applique encore aujourd'hui. Pour les victimes, un aspect positif de l'Ancien Régime.

<sup>81</sup> L'étang de retenue a été comblé pour y faire pousser du blé. Voir Bulletin de La Maison Forte n° 17, janvier 2010.

<sup>82</sup> Elle décède le 20 décembre 1728, 14 jours après Armand, en mettant au monde sa fille Jeanne. Peut-être Louise fut-elle la nourrice de l'enfant, ce qui lui aurait permis d'avoir un revenu et de subvenir à ses besoins. En mai 1729, elle épouse le père et peut continuer à allaiter les deux petites Jeanne qui n'avaient que 3 mois de différence.

## ENCORE UN MOT

Cette histoire nous a permis de survoler la vie de nos ancêtres. Elle a mis en lumière les difficultés de leur vie quotidienne que la violence et la mort pouvaient faire basculer. Sur ce sujet, l'humanité n'a pas beaucoup évolué, les battes de baseball remplaçant les bâtons de chêne. Elle nous montre aussi la solidarité qui existait entre les familles contre l'adversité. Les 29 témoins qui se présentèrent ont apporté leur soutien aux frères Lodého et fait la preuve du guet-apens dans lequel ils étaient tombés. Nous voyons aussi que les gens bougeaient beaucoup et faisaient de longs trajets à pied pour se rendre les uns chez les autres. Nous sommes en décembre, le soleil se lève tard et se couche tôt mais la nuit ne leur faisait pas peur. En filigrane, la généalogie a souligné les liens qui les unissaient les uns aux autres, et montré que plusieurs témoins autour de Banastère faisaient également partie de ma famille.

## UN PEU DE GÉNÉALOGIE

Tous les noms en gras sont cités dans le dossier d'instruction. Les autres, notamment les conjoints, les enfants, les frères et sœurs sont issus de mes recherches généalogiques faites pour trouver mes ancêtres sur les communes de Saint-Armel et Le Tour-du-Parc, anciennement parties intégrantes de Sarzeau. Ma mère est née Thérèse Le Boulicaut, mais **Armand** n'est pas de ma famille. C'est **Jean Lodeho** qui est mon ancêtre direct à la 8<sup>e</sup> génération par sa fille Jeanne<sup>5</sup> jusqu'à Céline Le Ridant, de Banastère, ma grand-mère maternelle. Plusieurs témoins font aussi partie de ma famille directe. Il s'agit des personnes ayant un numéro sosa.

**Marie-Armelle BOUCARD**  
Membre de La Maison Forte  
Juillet 2021

---

5 Future épouse en 1752 de René Le Hécho.